

Décret

Générale

modern

Décret n° 2017-348/PR/MTRA portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

n° 2017-348/PR/MTRA

Ministère

MINISTÈRE DU TRAVAIL CHARGE DE LA REFORME DE
L'ADMINISTRATION

Date de publication

26 octobre 2017

Numéro JO

n° 20 du 31/10/2017

Date du numéro

31 octobre 2017

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992**VU**La Loi n°212/AN/07/5ème L du 19 janvier 2008 portant création de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale**VU**La Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des Etablissements Publics**VU**La Loi n°3/AN/92/2ème L du 28 octobre 1992 portant réorganisation de la Caisse Nationale de Retraites**VU**La Loi n°135/AN/97/3ème L du 06 mai 1997 portant création de l'OPS**VU**La Loi n°154/AN/02/4ème L du 31 janvier 2002 portant codification du fonctionnement de l'OPS et du régime général de retraite des travailleurs salariés**VU**La Loi n°155/AN/02/4ème L du 31 janvier 2002 portant révision des modalités de contributions d'acquisition des droits à pension, de liquidation des pensions de retraites et des pensions de veuves et d'orphelins des cotisants à la Caisse Nationale de Retraites**VU**Le Décret n°99-0078/PRE/MFEN du 08 juin 1999 portant sur la définition et la gestion des établissements publics à caractère administratif**VU**Le Décret n°2001-0133/PR/PM modifiant le Décret n°99-0078/PRE/MFEN du 08 juin 1999 portant sur la définition et la gestion des établissements publics à caractère administratif**VU**Le Décret n°2001-0211/PR/PM du 04 novembre 2001 relatif aux établissements publics à caractère administratif**VU**Le Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre**VU**Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement**VU**Le Décret n°2016-148/PREdu 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères**VU**Les Lettres de désignation des différents Ministères et des Partenaires Sociaux

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Le Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) est composé de douze membres désignés comme suit :I- Membres représentant l'Etat

-
- M. ABDI ILMI ACHKIR, Représentant de la Présidence de la République
 - M. NAGUIB ABDALLAH MOHAMED, Représentant de la Primature
 - M. ABDALLAH ALI MOHAMED, Représentant du Ministère du Travail, chargé de la Réforme de l'Administration
 - M. ALMIS MOHAMED ABDILLAHI, Représentant du Ministère du Budget
 - M. HOUSSEIN MOHAMED HOUSSEIN, Représentant du Ministère de la Santé.II- Membres représentant les Employeurs :Représentant de la Fédération des Entreprises de Djibouti (FED)– M. DJAMA AOULED DJAMA, Représentant de la Confédération Nationale des Employeurs de Djibouti (CNED)
 - M. FARID BOURI, Représentant du Secteur Parapublic– M. ABOUBAKER OMAR HADI, Président de l'Autorité des Ports et des Zones Franches.III- Membres représentant les Syndicats des Travailleurs et des Retraités :Membres représentant les Syndicats des Travailleurs
 - M. SAID YONIS WABERI, représentant de l'UGTD
 - M. MOHAMED YOUSSEF MOHAMED, représentant de l'UDT.Membres représentant les Associations des Travailleurs retraités
 - M. DAHER ISMAEL KAHIN, représentant de l'Association des fonctionnaires retraités
 - M. ELMI WAIS BOUH, représentant de l'Association des retraités du secteur privé.

Article 2

Le présent Décret sera enregistré, communiqué, exécuté partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH